Le Bureau National du SNCA-CGT,

Lettre ouverte du SNCA-CGT au Président de la République

Monsieur le Président,

En avril 2023, nous vous adressions une première lettre ouverte sur l'état de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Vous étiez alors en pleine tempête sur votre réforme des retraites, et vous affirmiez vouloir « poursuivre rapidement votre programme réformiste ». Deux ans plus tard, le bilan est là — et il est accablant.

Nous vous écrivons à l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art, dont vous exercez le haut patronage. Du 7 au 12 avril 2026, sous le thème « Cœurs à l'ouvrage », des milliers d'artisans d'art ouvriront leurs ateliers, accueilleront le public, transmettront leur passion et leurs savoir-faire. La France célébrera ce que vous aimez présenter comme l'un de ses atouts irremplaçables : son patrimoine artisanal vivant, son excellence, sa singularité dans le monde.

Nous vous posons donc cette question simple : comment pouvez-vous, d'un côté, parrainer solennellement cet hommage aux métiers d'art, et de l'autre, laisser votre gouvernement en organiser méthodiquement la disparition ?

La réforme de 2018 et ses effets : vous le saviez

Depuis la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » que vous avez portée en 2018, l'apprentissage est devenu un marché. Un marché ouvert à tous, sans régulation, sans contrôle a priori de la qualité des formations ni des opérateurs. Les résultats quantitatifs dont vous vous êtes longtemps félicité ont un revers que vous ne pouvez plus ignorer : une dégradation profonde et continue de la qualité des formations, une précarisation massive des formateurs, et un sous-financement structurel qui étouffe les CFA les plus sérieux — ceux qui forment depuis des décennies avec rigueur et engagement.

263, rue de Paris
Case 544-4
93515 Montreuil Cedex
contact@snca-cgt.fr
www.snca-cgt.fr

Le mécanisme est connu. France Compétences fixe les Niveaux de Prise En Charge — les NPEC — qui déterminent le financement des contrats d'apprentissage formation par formation. Or depuis 2022, ces niveaux ont subi quatre baisses successives. Pour les CFA des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, la baisse de 8 % décidée en septembre 2023 a seule représenté une perte de 20 millions d'euros de marges sur l'ensemble du réseau, faisant basculer leur activité dans le rouge. Les NPEC proposés pour 2026, s'ils représentent une légère amélioration pour certaines filières, ne rattrapent pas ces pertes cumulées — il aurait fallu une hausse moyenne de 6 % pour simplement couvrir les coûts réels constatés en 2024.

Le financement des CFA repose aujourd'hui à près de 98 % sur ces seuls NPEC. Et pendant que les dotations régionales s'amenuisent, les marges de manœuvre qui permettaient autrefois de maintenir des formations nécessaires ont quasiment disparu.

Les métiers d'art : les premières victimes que vous applaudissez

C'est dans ce contexte que vous levez votre verre aux artisans d'art.

Les formations aux métiers d'art sont parmi les plus fragiles dans ce système : petits effectifs, équipements lourds, matières d'œuvre coûteuses, temps d'apprentissage long — ces caractéristiques sont précisément celles que la logique des NPEC pénalise le plus. Une formation à faible effectif ne peut pas dégager, par le seul volume, les marges nécessaires pour financer les équipements et les plateaux techniques qu'exigent ces métiers. Rappelons d'ailleurs qu'initialement, les investissements matériels devaient être couverts par les NPEC — c'était le cas dans les premières années du dispositif. Les baisses successives ont rendu cette couverture purement théorique.

Les conséquences sont déjà visibles et irréversibles pour certaines filières. La maréchalerie en est l'illustration la plus frappante : en trente ans, le nombre de chevaux en France a doublé, l'équitation est le troisième sport national — et il ne reste plus que neuf centres en France préparant au CAP maréchalerie, quatre seulement pour le Brevet Technique des Métiers. À Beauvais, la formation fermera à la rentrée prochaine. Les jeunes qui voulaient s'y former devront effectuer jusqu'à six heures de

transport pour rejoindre un centre en Normandie, ou se tourner vers une Maison Familiale Rurale à quatre heures de route. Pour des jeunes souvent mineurs, peu mobiles, sans ressources — c'est une fin de non-recevoir.

La même menace pèse sur l'ensemble des filières qui font la richesse et la singularité de l'artisanat d'art français. L'horlogerie subit déjà une forte diminution de son NPEC. Mais ce sont aussi les plumassiers, dont le savoir-faire est indissociable de la haute couture et du spectacle vivant. Les joailliers et les tailleurs de pierre, dont la formation exige des années de pratique et des équipements que nul NPEC dégradé ne peut financer. Les tapissiers d'ameublement, gardiens d'un patrimoine mobilier que musées et demeures historiques continuent de solliciter. Les verriers — souffleurs, vitraillistes, maîtres verriers — dont les techniques millénaires ornent nos cathédrales et nos monuments. Les ferronniers d'art, dont le travail structure l'esthétique de notre patrimoine bâti. Ces formations ne disparaissent pas faute de candidats ni faute de débouchés. Elles disparaissent parce que votre système de financement les condamne — parce qu'elles ne peuvent pas, par construction, produire le volume d'apprentis qui permettrait d'amortir des NPEC insuffisants sur des équipements lourds et des matières d'œuvre coûteuses.

Votre propre gouvernement, par ailleurs, envisage de réformer la filière métiers d'art de l'enseignement professionnel pour remplacer le cursus actuel en quatre ans — CAP puis Brevet des Métiers d'Art — par un Brevet National en trois ans. La DGESCO constate elle-même que la filière souffre d'un manque de main-d'œuvre qualifiée et propose, paradoxalement, de réduire le temps de formation. Moins de formation pour répondre à un manque de formation : voilà le principe de réalité que vous opposez à ceux qui refusent de se résoudre à la régression.

Un double discours qui a un coût

Vous vous dites attaché au patrimoine culturel français. Vous vous dites défenseur de l'artisanat d'art, des petites entreprises, de l'excellence à la française. Vous exercez le haut patronage d'une manifestation dont le seul objet est de valoriser des savoir-faire que des générations de formateurs ont patiemment transmis. Et dans le même temps, votre politique de financement de l'apprentissage organise la

disparition progressive des formations qui permettent à ces savoir-faire d'être transmis.

Un patrimoine sans formation est un patrimoine condamné. Des métiers sans apprentis sont des métiers en voie d'extinction. Et des artisans d'art sans successeurs formés, c'est une page de l'histoire culturelle et artisanale de la France qui se tourne, silencieusement, sous couvert de rationalisation budgétaire.

Le SNCA-CGT vous demande, Monsieur le Président, de regarder en face cette contradiction. Pas au nom d'un conservatisme nostalgique — au nom de la cohérence. Si les Journées Européennes des Métiers d'Art ont un sens, si votre patronage a un sens, alors agissez en conséquence : garantissez un financement de l'apprentissage qui couvre réellement les coûts des formations, protégez les filières à faibles effectifs et les métiers rares, et cessez de confier au seul marché ce que le marché, précisément, ne protégera jamais.

Car la question n'est pas de savoir si ces savoir-faire méritent d'être célébrés. Elle est de savoir si vous acceptez d'être celui qui les a laissé mourir.

Pour le Bureau National SNCA CGT,
Son secrétaire Général,
Sylvain CHALLAN BELVAL

263, rue de Paris
Case 544-4
93515 Montreuil Cedex
contact@snca-cgt.fr
www.snca-cgt.fr